



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

# **Objectifs** du Conseil fédéral 2017

## Volume II



# Objectifs du Conseil fédéral 2017– volume II

Décision du Conseil fédéral du 2 novembre 2016

Introduction .....	3
Chancellerie fédérale .....	4
Département des affaires étrangères .....	6
Département de l'intérieur .....	10
Département de justice et police .....	14
Département de la défense, de la protection de la population et des sports.....	17
Département des finances .....	19
Département de l'économie, de la formation et de la recherche .....	23
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication .....	27

Editeur: Chancellerie de la Confédération suisse  
ISSN: 1422-4534  
Art. n° 104.614.f

Diffusion: OFCL, vente des publications fédérales, CH-3000 Berne  
[www.bundespublikationen.admin.ch](http://www.bundespublikationen.admin.ch)  
Egalement disponible sur Internet: [www.admin.ch](http://www.admin.ch)

## Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral (programme de la législature, objectifs annuels). La Chancellerie fédérale assiste le gouvernement dans cette tâche de coordination et de planification (cf. art. 30 et 32 LOGA).

Pour établir leur planification annuelle, les départements tiennent compte non seulement de leurs propres objectifs, mais aussi des objectifs du Conseil fédéral. Comme ils sont responsables de la fixation de leurs propres objectifs, ils sont libres de concrétiser les objectifs du Conseil fédéral, qui donnent le cadre, ou de les reprendre tels quels. De même, ils peuvent allonger la liste des objectifs annuels du Conseil fédéral, en lui ajoutant principalement des objets relevant de leur compétence.

Cette coordination des objectifs quant à leur contenu se reflète aussi dans leur présentation dans le présent document. Pour faciliter la communication des niveaux gouvernemental et départemental, nous avons adopté une présentation uniforme et synoptique des objectifs des départements et des mesures prévues pour les réaliser, ce qui permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble des activités planifiées.

Les objectifs 2017 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale serviront de base à la rédaction du Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 2017 (Rapport de gestion – volume II), que le Conseil fédéral adoptera au printemps 2018.

### Explication des signes:

\* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2017 – volume I

## Chancellerie fédérale

### Objectif 1: Assister efficacement le Conseil fédéral et les départements

- ▶ En vue de la préparation et de la facilitation des séances du Conseil fédéral, les affaires qui s'y prêtent font l'objet d'un examen préliminaire par la Conférence des secrétaires généraux (CSG), examen destiné notamment à permettre l'élimination de divergences ou la recherche de décisions alternatives.
- ▶ La Chancellerie fédérale propose aux départements un service de conseil sur toutes questions techniques ou formelles ou touchant aux procédures ou au contrôle de gestion; elle est perçue comme un fournisseur de solutions compétent.

### Objectif 2: Optimiser l'organisation et les procédures

- ▶ La Chancellerie fédérale réexamine sa structure organisationnelle en vue de garantir le bon déroulement des affaires et d'exploiter les synergies possibles, et elle met en œuvre avant la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2017 les mesures d'optimisation éventuellement requises.
- ▶ La Chancellerie fédérale étudie avec les services concernés des départements la possibilité d'équiper tous les services de traduction de l'administration fédérale d'un même logiciel d'aide à la traduction, et, le cas échéant, elle participera à cet égard à partir de la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2017 aux travaux préparatoires au lancement d'un appel d'offres conforme aux règles de l'OMC.

### Objectif 3: Assurer la conduite des projets majeurs conformément au calendrier et aux contenus prévus

- ▶ Le projet de nouvelle présentation des Explications du Conseil fédéral est approuvé avant la fin de l'année 2017.
- ▶ La conception du produit destiné à remplacer les «Perspectives 2030» (soit un rapport comprenant des contributions d'experts de renom) est achevée, et la réalisation a commencé à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2017.
- ▶ Le projet de modernisation du système de production et de publication du Centre des publications officielles (CPO) est réalisé à 40 % à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2017, et les utilisateurs des départements et des Services du Parlement ont assimilé les avantages inhérents au nouveau système.
- ▶ La Chancellerie fédérale et la Conférence suisse des chanceliers d'État s'accordent en matière de vote électronique sur un nouvel instrument de planification destiné à accélérer la mise en place à grande échelle d'un système de vote électronique entièrement vérifiable.
- ▶ Le Conseil fédéral approuve la réglementation proposée en matière de transparence du vote électronique (publication des codes source).
- ▶ Les cantons qui procèdent à des essais de vote électronique sont plus nombreux que l'année précédente.

- ▶ Les nouveaux sites Intranet et Internet de la Chancellerie fédérale sont en ligne à la fin de l'année 2017.
- ▶ Le programme «Réalisation et introduction de GEVER Confédération» a permis d'achever les travaux préparatoires à la mise en place du produit GEVER, et les unités administratives des départements ont achevé de leur côté les préparatifs organisationnels.
- ▶ L'Exercice de conduite stratégique ECS 2017 a été mené à bien.

## Département des affaires étrangères

### **Objectif 1: Renouveler et approfondir nos rapports avec l'Union européenne et développer d'étroites relations avec les pays membres de l'UE/AELE, en soignant particulièrement les relations avec nos pays voisins**

- ▶ Le message relatif à un accord institutionnel entre la Suisse et l'UE est adopté.\*
- ▶ Une décision de principe sur le renouvellement de la contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie est prise et un message est adopté.\*
- ▶ Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE sont appliqués, actualisés et développés au cas par cas.\*
- ▶ Le Conseil fédéral prend des décisions en fonction de l'évolution des discussions relatives au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, notamment en vue d'assurer une continuité dans les relations entre la Suisse et le Royaume-Uni.\*
- ▶ Une décision de principe a été prise concernant l'ouverture de négociations avec l'UE relatives à un accord sur la participation de la Suisse aux engagements de l'UE en faveur de la paix.\*
- ▶ Des contacts étroits et réguliers ont eu lieu avec les gouvernements des États membres de l'UE, en particulier ceux des États voisins, ainsi qu'avec les autorités des régions limitrophes.
- ▶ Le rapport sur l'état actuel des relations entre la Suisse et l'UE (en exécution du po. Aeschi 13.3151) et le rapport sur les avantages économiques de la coopération Schengen (en exécution du po. Groupe socialiste 15.3896) sont adoptés.\*

### **Objectif 2: La Suisse renforce son engagement en faveur de la paix et de la sécurité et fournit des impulsions décisives pour favoriser un ordre international juste et viable**

#### ***Droits de l'homme***

- ▶ Le Conseil fédéral adopte le 3<sup>e</sup> rapport national de la Suisse dans le cadre du 3<sup>e</sup> cycle de l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme.\*
- ▶ Le Conseil fédéral met en consultation un projet de base légale portant sur l'établissement d'une institution nationale des droits de l'homme.\*
- ▶ Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour l'abolition de la peine de mort dans le monde, le DFAE soumettra au Conseil des droits de l'homme une résolution sur l'impact de la peine capitale sur les droits de l'homme.
- ▶ Le rapport sur le commerce de l'or produit en violation des droits humains (en exécution du po. Recordon 15.3877) a été adopté.\*

#### ***Promotion de la paix***

- ▶ La Suisse consolide son rôle et sa contribution en tant qu'acteur de promotion de la paix compétent et impartial, notamment dans la Région des Grands Lacs africains, en Ukraine ainsi qu'au Proche- et Moyen-Orient.



- ▶ Dans le cadre de la promotion de la paix en Syrie, en soutien au processus de paix formel de l'ONU, le DFAE organise en Suisse plusieurs réunions de facilitation et médiation.
- ▶ Dans le cadre de la crise ukrainienne, la Suisse détache des experts au sein du processus de Minsk de l'OSCE, de la mission spéciale d'observation de l'OSCE (SMM) ainsi que de la mission d'observation aux postes frontières russes.
- ▶ La Suisse a renforcé ses activités de médiation et a contribué à la création sur son territoire d'un Master of Advanced Studies en médiation pour la paix.
- ▶ Le DFAE prend des dispositions pour la mise en œuvre du Plan d'action de politique étrangère de la Suisse pour la prévention de l'extrémisme violent.
- ▶ Le DFAE s'engage pour l'application de la résolution 1325 des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité et définit les priorités stratégiques pour 2017–2020 dans le cadre de la coordination interdépartementale.
- ▶ Le DFAE coordonne l'élaboration de la stratégie interdépartementale 2017–2020 de la Confédération sur la lutte internationale contre le commerce illicite et l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre.

#### ***Politique migratoire internationale***

- ▶ La Suisse contribue au renforcement de la politique extérieure globale relative à la migration et aux réfugiés ainsi qu'à la lutte contre la traite des êtres humains. Le DFAE élabore la politique suisse de lutte contre les déplacements forcés en collaboration étroite avec les autres départements.
- ▶ La Confédération dispose désormais d'une nouvelle stratégie pour la protection des civils dans les conflits armés.

### **Objectif 3: Poursuivre et adapter l'engagement de la Suisse en faveur de la stabilité en Europe, dans les régions limitrophes de l'Europe («voisinage lointain») et dans le reste du monde**

- ▶ Le Conseil fédéral met en vigueur la loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est qui sera exécutoire le 1<sup>er</sup> juin 2017.\*
- ▶ Le Conseil fédéral décide de l'attribution de contributions de base à des organisations multilatérales pour les années 2017–2020, notamment au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Il se prononce également sur la reconstitution des fonds concessionnels du Groupe de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAfD) et de la Banque asiatique de développement (BASD) ainsi que sur l'affectation de moyens aux initiatives multilatérales d'allègement de la dette de la Banque mondiale et de la BAfD. Il approuve en outre la contribution de la Suisse au budget du siège du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).\*
- ▶ Le Conseil fédéral applique le message sur la coopération internationale 2017–2020 avec les priorités définies par le Parlement.

- ▶ La Suisse assume la présidence du Comité consultatif de l'UNRWA ainsi que du groupe de soutien des donateurs de l'UNOCHA (ODSG).
- ▶ Les nouvelles stratégies de coopération pour le Soudan du Sud, le Myanmar, le Népal et la stratégie régionale pour la Corne de l'Afrique ont été adoptées.

**Objectif 4: S'engager en faveur d'une meilleure gouvernance mondiale et promouvoir Genève en tant que siège d'organisations internationales et d'événements de portée mondiale**

- ▶ Les mesures contenues dans la stratégie pour le renforcement de la politique d'État hôte (développement de plateformes, universalité de la présence des missions permanentes à Genève, etc.) continuent d'être mises en œuvre et se développent.
- ▶ Poursuite des initiatives suisses sur la réforme ONU (architecture onusienne de paix en général, méthodes de travail du Conseil de sécurité, modernisation de l'administration de l'ONU).
- ▶ Dans le cadre de sa présidence de l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA), la Suisse organise deux réunions plénières, à Genève et à Berne, et intensifie l'engagement de l'organisation en faveur de la jeunesse, de l'éducation et de médias sociaux.

**Objectif 5: La Suisse encourage la cohésion sociale et garantit le respect de l'égalité des sexes**

- ▶ Le 4<sup>e</sup> rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales a été adopté.\*

**Objectif 6: La Suisse prévient la violence, la criminalité et le terrorisme et lutte efficacement contre ces phénomènes**

- ▶ La Suisse contribue à la conception de recommandations de communication pour lutter contre les discours et les contenus extrémistes violents sur Internet et les réseaux sociaux.

**Objectif 7: La Suisse se mobilise activement en faveur de la stabilité internationale tout en préservant son indépendance et sa neutralité**

- ▶ La Suisse organise en 2017 une conférence internationale en vue de la création de normes mondiales pour la restitution efficace des avoirs volés, dont elle présentera les résultats lors de la conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, en 2017 à Vienne.
- ▶ La Suisse se mobilise pour faire mieux respecter le droit international humanitaire, notamment en favorisant les négociations relatives à la création d'un forum inter-étatique pour le droit international humanitaire dans le cadre de l'application du mandat de la 32<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

- ▶ La Suisse œuvre activement pour que les États respectent le droit international dans leur lutte contre le terrorisme et pour que les organisations humanitaires puissent continuer à apporter une aide humanitaire et une protection impartiales.
- ▶ La Suisse contribue à améliorer la compréhension de l'impact des technologies modernes sur le respect du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, du droit international humanitaire et des droits de l'homme. En outre, elle formule des propositions dans les enceintes appropriées en vue de la qualification de l'usage de ces nouvelles technologies en droit international.
- ▶ Le Conseil fédéral approuve le rapport 2017 sur la politique de la Suisse en matière de maîtrise des armements et de désarmement.\*
- ▶ Le Conseil fédéral prend connaissance du rapport sur la mise en œuvre de la loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger.\*
- ▶ La Suisse siège au Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et plaide pour un renforcement de la Convention sur les armes chimiques.

**Objectif 8: Mesures de soutien aux ressortissants suisses à l'étranger**

- ▶ L'évolution du guichet en ligne pour les Suisses de l'étranger, mis en place en 2016, permet de développer l'échange numérique de données et d'informations.

**Objectif 9: La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure l'accès aux marchés internationaux à son économie**

- ▶ Le Conseil fédéral approuve le message relatif à la participation de la Suisse à l'Exposition universelle de Dubaï 2020 (Émirats arabes unis).\*
- ▶ Lors de l'Exposition universelle d'Astana (Kazakhstan), en 2017, la Suisse entend se présenter comme un pays novateur et responsable dans le domaine énergétique. Elle offrira aux entreprises et institutions helvétiques une vitrine attractive et un rayonnement régional.

## Département de l'intérieur

### **Objectif 1: Améliorer la protection de la santé, promouvoir la qualité de vie et renforcer l'égalité des chances**

- ▶ Le message relatif à la révision totale de la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH) est adopté.\*
- ▶ La procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) concernant un système de prix de référence pour les médicaments dont le brevet a expiré est ouverte.\*
- ▶ La procédure de consultation sur les modifications d'ordonnances découlant de la révision ordinaire de la loi sur les produits thérapeutiques (4<sup>e</sup> train d'ordonnances sur les produits thérapeutiques) est ouverte.\*
- ▶ Le rapport sur les thèses défendues par la fondation Santé sexuelle Suisse (SSS) quant au développement sexuel de l'enfant et de l'adolescent (en réponse au Po. Regazzi 14.4115) est adopté.\*
- ▶ Le Conseil fédéral met en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2017 la modification de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée et de ses ordonnances, qui définissent le cadre permettant de recourir au diagnostic préimplantatoire.
- ▶ La procédure de consultation relative aux dispositions d'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (LRNIS) est ouverte.
- ▶ Les modifications de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal), qui permettent d'adapter les mécanismes de fixation des prix des médicaments (suite à l'arrêt rendu le 14 décembre 2015 par le Tribunal fédéral) et de remboursement de médicaments dans des cas spécifiques, sont adoptées.
- ▶ La révision de l'ordonnance sur les produits chimiques, qui a été adaptée à l'évolution du droit international – notamment à celui de l'UE –, ainsi que la révision des ordonnances en matière de radioprotection, qui ont été adaptées aux nouvelles directives internationales et aux dernières avancées scientifiques et techniques, sont adoptées.
- ▶ La stratégie alimentaire suisse est approuvée et le plan de mesures est élaboré conjointement avec les différents acteurs concernés.

### **Objectif 2: Enrayer la hausse des coûts, améliorer la qualité des soins et renforcer la transparence dans le domaine de la santé**

- ▶ Le message relatif à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-accidents concernant la gouvernance de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) est adopté.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a décidé de l'entrée en vigueur de la loi sur la transplantation modifiée et de ses ordonnances.\*

- ▶ Le rapport sur le pilotage du domaine ambulatoire (en réponse au Po. CSSS-E 16.3000 et à la Mo. CSSS-N 16.3001) est adopté. Les résultats du rapport sont intégrés au projet de révision partielle de la LAMal, qui sera mis en consultation au deuxième trimestre 2017.\*
- ▶ La modification de l'ordonnance sur l'adaptation de structures tarifaires dans l'assurance-maladie est adoptée.
- ▶ Sur la base d'un rapport d'experts, le Conseil fédéral décidera des mesures supplémentaires qu'il faut prévoir pour les partenaires tarifaires et/ou les autorités afin de maîtriser l'augmentation des coûts dans l'assurance-maladie obligatoire (AOS).
- ▶ Les modifications de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) ainsi que celles de l'ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux, les maisons de naissance et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP) concernant le développement des critères pour la planification hospitalière, le complément des règles régissant la fixation des tarifs et le calcul des coûts d'utilisation des infrastructures sont adoptées.
- ▶ Le rapport sur le système des franchises à option dans l'assurance obligatoire des soins (en réponse au Po. 13.3250 Schmid-Federer) est adopté.\*

### **Objectif 3: Politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille**

- ▶ Le rapport rédigé en réponse aux postulats 12.3973 CSSS-N «Conséquences sociales de la fixation d'un âge limite donnant droit aux allocations de formation» et 14.3797 Maury Pasquier «Un enfant, une seule allocation», ainsi qu'à la motion 13.3650 Seydoux-Christe «Universalité des allocations familiales. Aussi pour les mères bénéficiaires d'APG maternité durant leur droit au chômage» est adopté.\*
- ▶ La procédure de consultation concernant la révision partielle de la loi fédérale sur les allocations familiales (faisant suite à la motion 13.3650 Seydoux-Christe) est ouverte.\*
- ▶ La procédure de consultation relative à la réglementation fédérale dans le domaine des films et des jeux vidéo est ouverte.\*
- ▶ Le troisième rapport sur la situation des familles en Suisse (en réponse au postulat Meier-Schatz 12.3144), ainsi que les rapports «Renforcer la Session des jeunes» (en réponse au postulat Reynard 13.4304), «Interruptions de travail avant l'accouchement» (en réponse au postulat Maury Pasquier 15.3793) et «Évolution du nombre de jeunes auxquels l'AI a fait suivre une formation élémentaire ou une formation pratique» (en réponse au postulat Bulliard-Marbach 13.3626) sont adoptés.\*
- ▶ La quatrième évaluation de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants est publiée.\*

### **Objectif 4: Consolider le financement des assurances sociales et en garantir la pérennité**

- ▶ Préparation de la mise en œuvre de la réforme «Prévoyance vieillesse 2020».\*
- ▶ Le message concernant la révision de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales est adopté.\*

- ▶ Le message concernant la modernisation de la surveillance dans les premier et deuxième piliers est adopté.\*
- ▶ Le message concernant le développement continu de l'assurance-invalidité est adopté.\*
- ▶ Les rapports rédigés en réponse aux postulats 14.3915 Bruderer Wyss «Aide sociale. Faire toute la transparence sur l'évolution des coûts et sur les mandats attribués à des entreprises privées» et 14.3892 Groupe socialiste «Aide sociale. Renforcer la transparence plutôt que faire de la polémique», ainsi que le rapport sur les bases légales de la formation élémentaire AI et de la formation pratique (en réponse au postulat Lohr 13.3615) sont approuvés.\*

#### **Objectif 5: Renforcer la cohésion sociale et développer les relations culturelles**

- ▶ Le message relatif à la participation de la Suisse au programme-cadre de l'UE «Europe Créative» pour la période 2014 à 2020 est adopté dans la mesure du possible.\*
- ▶ Une stratégie visant à intensifier les échanges linguistiques à l'intérieur de la Suisse à l'école obligatoire est mise au point en collaboration avec les cantons en 2017.
- ▶ La promotion de l'italien en dehors de l'aire italophone doit être renforcée. En 2017, l'OFC définit les domaines et les critères d'encouragement et publie un premier appel à projets.
- ▶ Le rapport sur le potentiel que représente le secteur des jeux vidéo en Suisse pour la culture, la science et l'économie (en réponse au postulat Fehr Jacqueline 15.3114) est adopté.\*

#### **Objectif 6: Encourager l'égalité entre femmes et hommes et lutter contre la violence fondée sur le genre**

- ▶ Le centre de services destiné à assister les cantons et les communes dans leurs contrôles de l'égalité salariale dans les marchés publics et/ou dans l'octroi de subventions entre en activité.
- ▶ Les résultats de l'analyse détaillée des conciliations et des actions en justice intentées en vertu de la loi sur l'égalité entre 2004 et 2015 sont publiés au premier semestre 2017.
- ▶ Le rapport «Agir plus efficacement contre le harcèlement obsessionnel en Suisse» (en réponse au postulat 14.4204 Feri) est adopté.\*

#### **Objectif 7: Garantie et développement de la production statistique**

- ▶ Le rapport donnant suite au postulat 15.3463 Cassis «Réduire la bureaucratie. Simplifier la collecte des données pour la statistique des institutions médicosociales» est adopté.\*
- ▶ Le rapport d'évaluation sur le système de recensement de la population 2010, en exécution de la loi sur le recensement fédéral de la population, est adopté.\*

- ▶ Dans le cadre de l'élargissement des bases de données (santé2020), les résultats du domaine «patients ambulatoires des hôpitaux» sont présentés et le premier relevé dans le domaine «cabinets médicaux et centres ambulatoires» est achevé avant fin décembre 2017.

**Objectif 8: Améliorer l'accès aux données de l'administration publique**

- ▶ La conception de l'accès en ligne aux archives de la Confédération et de l'infrastructure de numérisation apparentée est terminée.
- ▶ Au moins cinq administrations supplémentaires de deux échelons fédéraux ont publié leurs données sur le portail OGD opendata.swiss.

**Objectif 9: Optimisation des conditions-cadres des prestations météorologiques et climatologiques**

- ▶ Le rapport «Harmonisation nécessaire entre les organismes émettant des alertes météorologiques» (en réponse au postulat Vogler 14.3694) est adopté.\*
- ▶ La révision de l'ordonnance sur la météorologie et la climatologie est adoptée.

## Département de justice et police

### Objectif 1: Migration et intégration

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la modification de la loi fédérale sur les étrangers (Normes procédurales et systèmes d'information).\*
- ▶ Les travaux de mise en œuvre en vue de l'accélération des procédures d'asile (rédaction des ordonnances et plan sectoriel Asile) sont en cours.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte du rapport marquant la conclusion du programme fédéral de lutte contre les mariages forcés.
- ▶ Les mesures de maîtrise de la crise des réfugiés visant à accueillir 3000 personnes entre le milieu de l'année 2015 et la fin du premier semestre 2018 sont mises en œuvre comme prévu. Le Conseil fédéral a pris sa décision concernant la possibilité d'accueillir et d'intégrer d'autres groupes de réfugiés, après épuisement des contingents autorisés.
- ▶ La structure pour la coopération migratoire internationale (structure IMZ) a été évaluée et, au besoin, adaptée.
- ▶ La Suisse s'est engagée au niveau européen pour une application stricte de Schengen/Dublin et pour une clé solidaire de répartition en Europe des personnes à protéger.
- ▶ Des mesures ont été engagées pour renforcer la surveillance de la Confédération sur l'exécution par les cantons de l'accord sur la libre circulation des personnes afin de réduire les différences entre les cantons et d'éviter les abus.

### Objectif 2: Sécurité et lutte contre la criminalité

- ▶ Le rapport «Analyse des délais de conservation des profils ADN» (en réponse au postulat de la Commission des affaires juridiques du Conseil national 16.3003) est adopté.
- ▶ Le rapport «Mieux protéger pénalement les employés de l'État contre les actes de violence» (en réponse au postulat de la Commission des affaires juridiques du Conseil national 13.4011) est adopté.
- ▶ La consultation sur un projet de base légale concernant une réglementation des précurseurs d'explosifs est ouverte.
- ▶ La consultation sur une modification de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (lutte contre le terrorisme) est ouverte.\*
- ▶ La consultation sur l'approbation et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, du 16 mai 2005 et de son protocole additionnel du 22 octobre 2015, ainsi que sur l'évaluation de l'arsenal pénal contre le terrorisme et la criminalité organisée est ouverte.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence.\*
- ▶ La consultation sur la révision de la procédure pénale est ouverte.



### **Objectif 3: Coopération internationale en matière de justice et police**

- ▶ Les accords concernant le renforcement et la simplification de la coopération entre les autorités de police des États membres de l'UE (traité de Prüm) et l'accès des autorités suisses de poursuite pénale à EURODAC sont signés.
- ▶ L'accord intergouvernemental avec le Kenya a été approuvé par le Conseil fédéral.
- ▶ Le message portant approbation et mise en œuvre des accords n° 94 et n° 100 du Conseil de l'Europe sur la coopération administrative transfrontalière a été adopté par le Conseil fédéral.\*
- ▶ La consultation relative à la Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors de matches de football et autres manifestations sportives (STCE 218) est ouverte.
- ▶ Les développements de l'acquis de Schengen et de Dublin notifiés à la Suisse sont repris et mis en œuvre dans le délai prescrit, ou l'UE a accepté un éventuel dépassement de délai.

### **Objectif 4: Cohésion sociale**

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une révision du code civil (droit des successions).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport d'évaluation de différentes questions en lien avec les nouvelles autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message additionnel relatif à la révision partielle du code des obligations (amélioration de la protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur).
- ▶ Le rapport analysant les problèmes juridiques et pratiques de la garde alternée et évaluant des propositions de solutions (en réponse au postulat de la Commission des affaires juridiques du Conseil national 15.3003) est adopté.\*
- ▶ Le rapport sur des améliorations de la situation juridique des enfants nés sans vie (en réponse au postulat Streiff-Feller 14.4183) est adopté.\*

### **Objectif 5: Institutions de l'État**

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi sur le Tribunal fédéral.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'initiative populaire «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)».\*
- ▶ La consultation sur la révision de la procédure civile est ouverte.
- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur une base légale pour la mise en place d'une institution nationale des droits de l'homme.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur la révision totale de la loi fédérale sur l'Institut suisse de droit comparé et décidé de la suite de la procédure.

**Objectif 6: Place économique suisse**

- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à une loi fédérale sur les moyens d'identification électronique reconnus par l'État (loi sur l'eID) et décidé de la suite de la procédure.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la loi fédérale sur l'édiction et la modification d'actes relatifs à la protection des données.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message sur la modernisation du droit d'auteur.\*

**Objectif 7: Encouragement de l'égalité entre hommes et femmes**

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.\*

# Département de la défense, de la protection de la population et des sports

## **Objectif 1: Développement de l'armée (DEVA) et projets du domaine Défense**

- ▶ Les ordonnances nécessaires au lancement de la mise en œuvre du DEVA sont adoptées.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a rendu sa décision concernant la partie «programme» du plan sectoriel militaire 2017 (PSM 2017) et les sites principaux de l'armée.\*
- ▶ Le système de disponibilité pour la milice à disponibilité élevée est en place; le lancement des écoles de cadres selon le nouveau modèle de formation est assuré; les nouvelles structures administratives sont prêtes.
- ▶ Infrastructure de conduite, technologies de l'information et raccordement de l'infrastructure de réseau de l'armée (FITANIA): la construction du centre de calcul CAMPUS a commencé. Dans le projet Télécommunication de l'armée, l'adéquation de la radio tactique de nouvelle génération pour l'usage par la troupe a été testée. La première étape de la consolidation de la dorsale (backbone) du Réseau de conduite suisse est terminée.
- ▶ La disponibilité du service de police aérienne a été étendue et est désormais assurée de 08:00 à 18:00 heures tous les jours, y compris en fin de semaine et durant les jours fériés.
- ▶ Les processus et la méthode de vérification de la réalisation des prestations prévues par le profil de prestations de l'armée sont définis et prêts à l'emploi.

## **Objectif 2: Gestion des acquisitions et de l'immobilier du DDPS**

- ▶ La révision de l'ordonnance du 24 octobre 2012 sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP) est mise en application. L'amélioration du controlling des achats au DDPS est assurée. Les systèmes informatiques sont paramétrés en conséquence d'ici la fin 2017.
- ▶ La planification de la mise en œuvre du concept de stationnement de l'armée ainsi que de la réduction correspondante du parc immobilier principal et du parc à disposition est prête.

## **Objectif 3: Politique de sécurité / Réseau national de sécurité (RNS)**

- ▶ Le concept détaillé de l'exercice du Réseau national de sécurité 2019 (ERNS 19) est consolidé en collaboration avec les partenaires de la Confédération, les cantons et les tiers, et adopté par la plateforme politique du RNS.

#### **Objectif 4: Protection de la population et protection civile**

- ▶ Le projet mis en consultation de révision de la loi fédérale du 4 octobre 2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) et le message à l'attention du Parlement ont été approuvés.\*
- ▶ La révision de l'ordonnance du 20 octobre 2010 sur les interventions ABCN est adoptée.\*
- ▶ La révision de l'ordonnance du 18 août 2010 sur l'alarme est adoptée.
- ▶ L'exercice général d'urgence 2017 (EGU 17) a eu lieu et a été analysé.
- ▶ Le changement de technologie pour les composants nationaux du système radio de sécurité POLYCOM 2030 est en cours et la planification du remplacement des stations de base est réalisée.
- ▶ Les prochaines étapes de la procédure relative au réseau de données sécurisé (RDS) en rapport avec POLYDATA ont été décidées.
- ▶ Le rapport sur l'avenir des systèmes d'alarme et de télécommunication pour la protection de la population (en réponse au postulat Glanzmann 15.3759) est adopté.\*

#### **Objectif 5: Loi sur le renseignement**

- ▶ Les travaux nécessaires sont terminés de manière à ce que la loi et les ordonnances y relatives puissent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

#### **Objectif 6: Promotion du sport et adaptation des bases légales dans le domaine du sport**

- ▶ Le plan d'action relatif aux concepts sur le sport populaire, le sport d'élite et les infrastructures sportives pour la mise en application de l'encouragement au sport de la Confédération est mis en œuvre conformément aux décisions du Conseil fédéral.
- ▶ Le projet de message en vue de l'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives est prêt, pour autant que la loi fédérale sur les jeux d'argent ait été adoptée par le Parlement.

#### **Objectif 7: Mensuration nationale**

- ▶ Le modèle topographique du paysage suisse (MTP) et les modèles cartographiques numériques (MCN) ont été développés.
- ▶ Le développement de l'infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG) et du portail géographique correspondant (map.geo.admin.ch) est assuré.

## Département des finances

### **Objectif 1: La Confédération pourvoit à l'équilibre de son budget et garantit des prestations étatiques efficaces**

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté – en vue des déficits structurels prévus dans le plan financier 2018 à 2020 – des mesures qui doivent permettre de respecter les exigences du frein à l'endettement. Il a ensuite discuté de la procédure à suivre pour les réformes structurelles.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant le projet DaziT (renouvellement intégral et modernisation des processus opérationnels et de l'informatique de l'Administration fédérale des douanes).\*
- ▶ Le rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons 2016–2019 est prêt à faire l'objet d'une consultation interne à l'administration.
- ▶ Le rapport sur la séparation des tâches entre la Confédération et les cantons (en réponse à la motion 13.3363 de la CdF-N) est prêt à faire l'objet d'une consultation interne à l'administration.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport «Évaluation de (grands) projets» (en réponse au postulat 14.4012 de la CdG-E).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport «Évaluation d'Hermès 5» (en réponse au postulat 14.4011 de la CdG-E).\*
- ▶ Adaptation des opérations de paiement de la Confédération aux normes européennes: le projet partiel «Formats ISO 20022» est prêt.

### **Objectif 2: La Suisse crée un environnement économique optimal à l'intérieur du pays et renforce ainsi sa compétitivité**

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté une nouvelle ordonnance sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises, à condition que cette réforme soit acceptée lors de la votation référendaire.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation portant sur la révision de la loi sur le contrat d'assurance et a adopté le message, pour autant que le projet soit largement soutenu.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a mis en consultation la révision de la loi sur la surveillance des assurances et a adopté le message, pour autant que le projet soit largement soutenu.\*
- ▶ En matière d'imposition des couples mariés, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi sur l'impôt fédéral direct (LIFD).\*
- ▶ Après la votation sur l'initiative populaire «Oui à la protection de la sphère privée» (ou sur un contre-projet correspondant), le Conseil fédéral a, sur la base du rapport d'une commission d'experts, décidé au plus tôt fin 2017 de la suite de la procédure à adopter en ce qui concerne la réforme de l'impôt anticipé.\*

- ▶ Sous réserve qu'un accord spécifique puisse être conclu avec les États-Unis, le Conseil fédéral a mené la consultation et adopté le message sur la mise en œuvre d'un accord FATCA avec les États-Unis selon le modèle 1.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté un message global ou les messages relatifs à l'activation bilatérale de la norme EAR sur la base du MCAA (Multilateral Competent Authority Agreement) avec une douzaine de pays.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur l'évaluation des dispositions suisses applicables aux banques d'importance systémique («too big to fail», TBTF) et a octroyé d'éventuels mandats subséquents pour réduire davantage encore les risques en la matière.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a mené la consultation et défini la suite de la procédure relative à la réforme du système suisse de garantie des dépôts.\*
- ▶ Les procédures d'équivalence avec l'UE du règlement concernant les marchés d'instruments financiers (Markets in Financial Instruments Regulation, MiFIR) et du règlement sur l'infrastructure du marché européen (European Market Infrastructure Regulation, EMIR) ont débuté; la procédure concernant la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (Alternative Investment Fund Managers Directive, AIFMD) est achevée.
- ▶ La Suisse a participé activement à l'élaboration du cadre prévu par l'OCDE pour l'évaluation de la mise en œuvre des mesures BEPS, et les processus nécessaires sont lancés.
- ▶ Sur la base du 4<sup>e</sup> rapport d'évaluation du GAFI, le Conseil fédéral a analysé les résultats obtenus, les recommandations et les mesures à prendre, et a pris une décision sur les mesures correspondantes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.\*
- ▶ Le groupe de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent (avec le concours de trois de ses groupes de travail) a établi des analyses de risques et informé le Conseil fédéral à ce sujet.
- ▶ Le Conseil fédéral a signé au moins trois nouvelles conventions contre les doubles impositions (CDI) ou trois protocoles d'amendement de CDI existantes.
- ▶ Les procédures amiables selon les conventions contre les doubles impositions seront effectuées dans le respect des directives de l'organisme international concerné. Les processus nécessaires sont définis et mis en œuvre.
- ▶ Le projet de promotion de la place financière est mis en œuvre. Fin 2017, un ou deux projets concrets de promotion auront été réalisés à l'étranger.

**Objectif 3: La Suisse crée les conditions-cadres nécessaires pour que la numérisation puisse contribuer à garantir et à accroître la prospérité**

- ▶ Le Conseil fédéral a créé une forme d'autorisation pour les nouvelles technologies financières, a pris connaissance des résultats de la consultation et a adopté le message correspondant.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance de l'évaluation de l'efficacité de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) et a décidé de la suite de la procédure.\*

**Objectif 4: La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure l'accès aux marchés internationaux à son économie**

- ▶ Le Conseil fédéral a décidé du renouvellement de la participation de la Suisse aux Nouveaux accords d'emprunt (NAE) du Fonds monétaire international pour cinq ans supplémentaires, jusqu'en 2022.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a conclu avec certains États partenaires des conventions sur les conditions d'accès aux marchés étrangers, ou sur la coopération en matière de surveillance. Les mémorandums actuels (avec l'Autriche et le Royaume-Uni) relatifs à la coopération en matière de surveillance sont prolongés dans le cadre de l'EAR.\*
- ▶ Sur la base du rapport du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, relatif à la phase 2 du processus d'examen par les pairs, le Conseil fédéral a analysé les conséquences et les actions nécessaires, et a décidé de mesures adéquates.\*
- ▶ Le dialogue avec les institutions de l'UE en matière de réglementation et d'accès aux marchés dans le secteur des services financiers s'est intensifié: un dialogue sur la réglementation et des réunions portant sur les aspects techniques ont eu lieu.
- ▶ La Suisse a participé à la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G20 qui s'est tenue sous la présidence de l'Allemagne. Elle a travaillé activement au renouvellement de sa participation en 2018.

**Objectif 5: La Suisse maintient son leadership en matière de formation, de recherche et d'innovation, et le potentiel qu'offre la main d'œuvre indigène est mieux exploité**

- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant la révision de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) en ce qui concerne la déductibilité des frais de garde des enfants par des tiers.\*

**Objectif 6: La Suisse veille à ce que ses infrastructures de transports et de communications répondent aux besoins, soient fiables et disposent d'un financement solide**

- ▶ Le Conseil fédéral a mené la consultation et, le cas échéant, a adopté le message relatif à l'introduction d'une vignette électronique.\*

**Objectif 7: La Suisse renforce la cohésion des régions et favorise la compréhension mutuelle entre les cultures et entre les communautés linguistiques**

- ▶ Les connaissances linguistiques des collaborateurs de l'administration fédérale ont été évaluées et l'enregistrement des données est terminé.
- ▶ L'évaluation de la politique de plurilinguisme a été structurée, les priorités ont été définies et l'analyse préliminaire est terminée.

## **Objectif 8: Développement de l'informatique de la Confédération**

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le plan directeur 2017 pour la mise en œuvre de la stratégie informatique de la Confédération 2016–2019.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération.
- ▶ Concernant le programme SPT2020 (nouvelle génération de systèmes de postes de travail): la conception des nouveaux systèmes de postes de travail (SPT) et de l'harmonisation des plateformes de production est terminée, et le Conseil fédéral a décidé la validation de l'étape 2. Le début de l'introduction des nouveaux SPT a eu lieu au dernier trimestre 2017.
- ▶ Après son introduction au sein du DDPS et de l'AFD, la mise en œuvre du programme UCC (Unified Communication and Collaboration) est terminée.
- ▶ Futures plateformes d'assistance de l'administration fédérale: la stratégie informatique de planification des ressources d'entreprise, prévue pour 2023, est au stade de projet.
- ▶ Remplacement de plusieurs centres de calcul de l'administration fédérale civile et migration de l'infrastructure informatique vers le centre de calcul «Campus» à Frauenfeld: l'estimation des coûts de la migration est disponible, le plan de mise en œuvre a été accepté par le comité de projet, et le crédit d'engagement a été soumis au Parlement.



## Département de l'économie, de la formation et de la recherche

### **Objectif 1: La Suisse crée un environnement économique optimal à l'intérieur du pays et renforce ainsi sa compétitivité**

- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant la révision de la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises.\*
- ▶ Le rapport sur la situation en matière de concurrence entre l'État et l'économie (en réponse au po. 15.3880 Schilliger) est approuvé.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant l'introduction d'une notification au lieu de la procédure d'autorisation pour la mise sur le marché de denrées alimentaires conformément au principe «Cassis de Dijon».\*
- ▶ Le message sur la mise en œuvre de la décision de l'OMC concernant la concurrence à l'exportation est approuvé.\*
- ▶ Le message concernant l'initiative populaire «Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous» est approuvé.\*
- ▶ Le message concernant l'initiative populaire «Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes)» est approuvé.\*
- ▶ Le train d'ordonnances relatif à la Politique agricole 2018–2021 est approuvé.
- ▶ Les rapports consacrés aux mesures contre la désindustrialisation dans le secteur agroalimentaire (en réponse au po. 15.3928 Baumann), à la simplification de la procédure administrative dans l'agriculture (en exécution du po. 14.4046 Keller-Sutter) et aux perspectives sur le marché laitier (en réponse au po. 15.3380 CER-N) sont approuvés.\*

### **Objectif 2: La Suisse maintient son leadership en matière de formation, de recherche et d'innovation, et le potentiel de main d'œuvre indigène est mieux exploité**

- ▶ Le message relatif à l'encouragement de la mobilité internationale à des fins de formation pendant les années 2018 à 2020 est approuvé, si une association à «Erasmus+» n'est pas possible dans le cadre budgétaire déjà approuvé en 2013.\*
- ▶ La marche à suivre concernant la participation de la Suisse aux programmes-cadres européens de recherche et d'innovation et l'insertion de la Suisse dans les réseaux internationaux de recherche et d'innovation jusqu'en 2020 est arrêtée.\*
- ▶ Le message relatif à la participation de la Suisse à la nouvelle organisation mondiale de recherche de pointe dans le domaine de la physique des astroparticules, Cherenkov Telescope Array (CTA), est approuvé.\*
- ▶ La décision sur les mesures organisationnelles pour la phase de développement d'Innosuisse, les ordonnances d'exécution et les objectifs stratégiques 2018–2020 est prise.\*
- ▶ Les bases de la politique de la Confédération en tant que propriétaire de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse) sont établies.

- ▶ Le rapport «Vision d'ensemble de la politique d'innovation» (en exécution du postulat Derder 13.3073) est approuvé.\*
- ▶ Les statuts de l'association des Académies suisses des sciences (achèvement de la réorganisation et réunion des quatre académies en une association) sont approuvés.
- ▶ La décision de verser une contribution à un réseau de compétence «Encouragement des méthodes 3R» (réduction, réforme et remplacement des expériences sur les animaux – reduce, refine, replace) est prise.
- ▶ L'ordre de priorité pour les contributions d'investissements et participations aux frais locatifs selon la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) durant les années 2017–2020 est entré en vigueur.
- ▶ Le chef du département a décidé des contributions de base aux universités cantonales et aux hautes écoles spécialisées allouées pour la première fois selon la LEHE.
- ▶ La loi sur la coopération dans l'espace suisse de formation est entrée en vigueur.
- ▶ Les modifications de la loi fédérale sur la formation professionnelle et de l'ordonnance correspondante concernant le financement des cours préparatoires aux examens fédéraux sont approuvées.\*
- ▶ La révision de l'ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (RS 412.101.61) est approuvée.
- ▶ La révision de l'ordonnance sur la maturité professionnelle (RS 412.103.1) est approuvée.
- ▶ Le rapport sur des bases décisionnelles fiables pour les thérapies médicamenteuses (en exécution du po. CSSS-N 14.4007) est approuvé.\*

**Objectif 3: La Suisse assure de bonnes conditions générales afin que la numérisation permette de préserver et de développer la prospérité**

- ▶ Le rapport consacré aux processus d'automatisation et aux risques et opportunités qui en découlent (en réponse au po. 15.3854 Reynard) est approuvé.\*

**Objectif 4: La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure l'accès aux marchés internationaux à son économie**

- ▶ La politique de libre-échange est renforcée par l'extension du réseau d'accords de libre-échange et par le développement des accords existants.\*
- ▶ Les négociations sur l'accord plurilatéral sur le commerce des services (TISA) sont achevées, l'accord est éventuellement signé et, le cas échéant, le message approuvé.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le mandat de négociation en vue de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC.\*

- ▶ Les négociations en vue d'un éventuel accord de coopération en matière de concurrence avec l'Allemagne et, éventuellement, d'autres pays voisins sont mises en route.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la mise en vigueur de la liste d'engagements LIX-Suisse-Liechtenstein notifiée à l'OMC en vue de la mise en œuvre de l'élargissement de l'accord plurilatéral régissant le commerce des technologies de l'information (ATI).

**Objectif 5: La Suisse renouvelle et développe ses relations politiques et économiques avec l'UE**

- ▶ Plusieurs mesures ont été prises pour garantir le bon fonctionnement de l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE de 1972, de l'accord relatif aux échanges de produits agricoles de 1999, de l'accord relatif aux échanges de produits agricoles transformés de 2004 (protocole n° 2 révisé de l'accord de libre-échange de 1972) ainsi que de l'accord sur les marchés publics de 1999 et de l'accord de coopération en matière de concurrence de 2013.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a actualisé l'accord de 1999 sur la réduction des obstacles techniques au commerce (dispositifs médicaux, équipements de protection individuelle, installations à câbles, appareils à gaz) et élaboré de nouvelles ordonnances sur les équipements de protection individuelle et les appareils à gaz.
- ▶ Le dialogue avec le Royaume-Uni en vue de maintenir les liens économiques à la lumière de l'évolution des relations entre l'UE et Londres est intensifié.\*
- ▶ La décision de principe relative à la contribution de la Suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie est prise.\*

**Objectif 6: La Suisse renforce son action en faveur de la coopération internationale et son rôle d'État hôte d'organisations internationales**

- ▶ La loi fédérale renouvelée sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est est entrée en vigueur et l'ordonnance d'exécution est approuvée.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a arrêté les principales contributions aux organisations multilatérales pour les années 2017 à 2020, notamment au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP) et à l'agence onusienne chargée de l'aide aux réfugiés palestiniens (UNRWA). Il s'est également déterminé sur la reconstitution des fonds concessionnels du Groupe de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAfD) et de la Banque asiatique de développement (BASD) ainsi que sur les contributions aux initiatives multilatérales de désendettement du Groupe de la Banque mondiale et de la BAfD.\*
- ▶ La Suisse, qui dispose d'un administrateur suppléant au sein de son groupe de vote, s'est largement investie dans les activités de la nouvelle Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII).
- ▶ Le rapport sur les mesures et actions prises pour lutter contre le travail des enfants au niveau international (en réponse au po. 15.3010 CER-N) est approuvé.\*

**Objectif 7: Réexamen de la politique du logement lié à l'évolution des conditions générales**

- ▶ La nécessité d'agir sur les plans juridique et institutionnel imposée par l'évolution des conditions du marché et par le dialogue instauré en matière de politique du logement est clarifiée et, le cas échéant, des mesures sont lancées.

**Objectif 8: Optimisation de l'exécution du service civil**

- ▶ La révision de l'ordonnance sur le service civil est approuvée par le Conseil fédéral et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

# Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

## Objectif 1: La Suisse dispose d'infrastructures de transports performantes et efficaces

- ▶ La consultation sur PRODES rail 2030 est ouverte.\*
- ▶ Le message sur la participation de la Suisse à l'Agence ferroviaire de l'Union européenne est adopté dans la mesure du possible.\*
- ▶ Le train de mesures Infrastructure route du Plan sectoriel des transports est adopté.\*
- ▶ Le rapport sur l'examen de l'exécution d'essais-pilotes «Mobility Pricing» et sur les bases légales est adopté.\*
- ▶ Le rapport 2017 sur le transfert du trafic est adopté.\*
- ▶ Les rapports «Transport international de voyageurs (train/autocar)» (en réponse aux postulats CTT-N 14.3673 et Häsler 15.3707), «Évaluer les possibilités de développement de CFF Cargo» (en réponse au postulat CTT-E 15.3496), «Simplification des formalités douanières et de la gestion transfrontalière du trafic» (en réponse au postulat CTT-N 13.4014), «Ligne CFF Yverdon-Payerne. Le Conseil fédéral doit maintenir le transport des marchandises par le rail!» (en réponse au postulat Grin 14.3769) et «Concentrer les investissements sur le tronçon ferroviaire Lausanne-Berne pour contourner la zone critique de Flamatt-Schmitten?» (en réponse au postulat Nordmann 15.3424) sont adoptés.\*
- ▶ La stratégie d'utilisation du réseau (STUR) en vue de la répartition des sillons sur les divers types de transport ferroviaire est adoptée.
- ▶ Le message relatif à l'initiative populaire fédérale «Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres (initiative vélo)» est adopté.\*
- ▶ Les rapports «Évaluation du programme Via sicura» (en réponse au postulat CTT-E 16.3267), «Conditions préalables à la mise en place d'un réseau de stations de recharge rapide pour véhicules électriques sur les routes nationales» (en réponse au postulat CTT-N 14.3997), «Lunettes numériques. Risques pour la circulation routière» (en réponse au postulat Hefti 14.4077) et «Évaluer les mesures pour réduire les risques dans le transport des matières dangereuses, en particulier de gaz de chlore» (en réponse au postulat CTT-E 15.3497) sont adoptés.\*
- ▶ Les documents de mise en consultation sur la libération des fonds à affecter aux projets d'agglomération à partir de 2019 sont élaborés.
- ▶ La conception directrice Mobilité 2040 est adoptée.
- ▶ La fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique relative à l'aéroport de Zurich (PSIA) est adoptée.\*
- ▶ Le plan du projet de reconfiguration globale de l'espace aérien et de l'infrastructure est approuvé par le SG-DETEC.

**Objectif 2: Renouveler la politique relative à la radio et à la télévision, à la poste ainsi qu'aux technologies de l'information et de la communication compte tenu des besoins des clients et de la place économique et scientifique suisse, et contribuer au développement numérique de la Suisse**

- ▶ Le message relatif à la révision de la loi sur les télécommunications est adopté.\*
- ▶ Le plan national d'attribution des fréquences (PNAF) est approuvé.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a posé des jalons pour une politique suisse des données.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a posé les jalons de l'aménagement du paysage radiophonique et télévisuel local et régional.\*
- ▶ L'actuelle concession SSR est temporairement prolongée et le cadre en vue de son renouvellement est fixé.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a engagé les révisions nécessaires en se fondant sur l'évaluation de la législation sur la poste.

**Objectif 3: La Suisse utilise les sols et le territoire de manière optimale et veille à protéger efficacement l'environnement, les terres agricoles et la nature**

- ▶ Le message relatif à la 2<sup>e</sup> étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire est adopté.\*
- ▶ La consultation sur le plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse est ouverte.\*
- ▶ Les rapports sur l'utilisation multifonctionnelle des routes nationales (en réponse au postulat Rechsteiner 08.3017), sur la densification des centres urbains (en réponse du postulat von Graffenried 14.3806), sur le plan national de mesures pour diminuer les nuisances sonores (en réponse au postulat Barazzzone 15.3840), sur la planification des capacités des usines d'incinération des ordures avec récupération des rejets de chaleur (en réponse au postulat Killer-Knecht 14.3882), sur la délimitation et l'utilisation moins schématiques des espaces réservés aux eaux (en réponse au postulat Vogler 12.3142), sur les micropolluants dans l'eau et le renforcement des mesures à la source (en réponse au postulat Hêche 12.3090), sur la protection des troupeaux (en réponse à la motion Hassler 10.3242) et sur la pêche professionnelle (en réponse au postulat CEATE-N 15.3795) sont adoptés.\*
- ▶ La Statistique suisse des zones à bâtir 2017 est publiée.

**Objectif 4: La Suisse participe à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences**

- ▶ Le message relatif à la politique climatique suisse après 2020 est adopté (révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>).\*
- ▶ Le message relatif à l'approbation de l'accord bilatéral avec l'UE sur le couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission est adopté dans la mesure du possible.\*
- ▶ Le rapport sur la contribution de la Suisse au financement international dans le domaine du climat après 2020 (en réponse au postulat CPE-N 15.3798) est adopté.\*

**Objectif 5: L'approvisionnement de la Suisse en énergie est assuré de manière économique, durable et sûre**

- ▶ Si le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 est approuvé dans le cadre d'une éventuelle votation populaire, le Conseil fédéral décide de son entrée en vigueur et adopte les révisions requises de l'ordonnance.\*
- ▶ Le message relatif à l'accord sur l'électricité avec l'UE est adopté dans la mesure du possible.\*
- ▶ La consultation relative à la révision de la loi sur les forces hydrauliques est ouverte.\*
- ▶ La consultation relative à la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité est ouverte.\*
- ▶ La consultation sur l'étape 2 de la procédure du plan sectoriel Dépôts en couches géologiques profondes est ouverte.\*
- ▶ Les rapports «Effets du remboursement du supplément sur les coûts de transport des réseaux à haute tension (art. 15b<sup>bis</sup> LEne)» (en réponse au postulat CEATE-N 15.4085) et «Comprendre les causes de la nouvelle tendance légèrement baissière dans la consommation d'électricité» (en réponse au postulat Nordmann 15.3583) sont adoptés.\*

**Objectif 6: Accélération des procédures d'approbation des plans**

- ▶ Les mesures du DETEC destinées à accélérer les procédures d'approbation des plans sont mises en œuvre.